



Dans cette nouvelle édition, seule la problématique mildiou sera abordée. Sur les autres thématiques, l'analyse de risque du BSV du 19 avril reste d'actualité.







A retenir

MILDIOU

La maturité des œufs devrait être atteinte autour du 29 avril. Après cette date, des contaminations de masse sont possibles avec des pluies de 3 à 8mm.

METEO

• Prévisions du 25 au 30 avril 2019

	Jeu 25	Ven 26	Sam 27	Dim 28	Lun 29	Mar 30
Températures	13-18	7-14	8-15	8-16	6-21	9-17
Tendances						

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambre d'agriculture du
Tarn, Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Vinvalie
Cave de Rabastens

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• Maturité des œufs *(suivi laboratoire IFV)*

Origines 2019 des lots de feuilles : Lot, Gers, Tarn-et-Garonne (Moissac), Haute-Garonne (Fronton), Tarn (Lisle/Tarn).

La semaine dernière, deux des cinq lots placés en conditions contrôlées ont germé en moins de 24h. Cela signifie que les tous premiers œufs de mildiou sont mûrs. La maturité des œufs « réelle » est validée quand les œufs placés en conditions extérieures germent en moins de 24h.

Les œufs ne sont toujours pas mûrs en conditions extérieures.

• **Données de la modélisation** (Potentiel système IFV)

Les tous premiers œufs sont modélisés comme mûrs depuis le 17 avril. Des contaminations élites se seraient produites lors des pluies de cette nuit, si ces précipitations ont été supérieures à 15mm.

La masse des œufs devrait arriver à maturité autour du 29 avril.

Avant cette date, aucune contamination de masse ne peut donc être modélisée.

Après cette date, des pluies comprises entre 3 et 8mm engendreraient des contaminations de masse sur les secteurs où les pluies de cette nuit (23 au 24 avril) ont été significatives (>10mm).

Clés d'interprétation de Potentiel Système :

Les contaminations élites sont des épisodes de contaminations de faible ampleur. A la différence des contaminations de masse qui sont caractéristiques du démarrage de l'épidémie, les élites sont généralement sans gravité.

Rappelons que les contaminations de masse ne sont possibles que lorsque la masse des œufs d'hiver atteint sa maturité (à ne pas confondre avec les premiers œufs précoces).

Évaluation du risque : Rappelons que les premières contaminations épidémiques (de masse) ne peuvent se produire qu'aux conditions suivantes :

+ la végétation est réceptive (stade sensible dès l'éclatement du bourgeon)	√
+ les œufs de mildiou ont atteint un stade de maturité suffisant	29 avril au plus tôt
+ les conditions climatiques permettent de générer des projections de spores, généralement sur la végétation au bas des souches (T° moyenne > 11°C et pluviométrie suffisante)	A surveiller

Il faut surveiller l'évolution des prévisions météo autour du 29 avril afin d'anticiper les premières contaminations de masse.

Documents disponibles au téléchargement sur le site de la CRA Occitanie :

- Note technique commune « Gestion de la résistance 2019 - Maladies des la vigne » : https://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/512_Fichiers-communs/documents/BSV/Notes_techniques/note_technique_commune_vigne_2019_-_Vdef.pdf

Le prochain BSV Vigne Gaillac paraîtra le mardi 30 avril 2019

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn, la Cave de Labastide, la Maison des Vins de Gaillac, Vinovalie Cave de Rabastens et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.